

221C1984
FR0000071946-FS0648

4 août 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>ALTEN</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 4 août 2021, M. Simon Azoulay a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 31 juillet 2021, le seuil de 5% des droits de vote en assemblée générale ordinaire de la société (AGO) (cf. infra).

Ce franchissement de seuil résulte du remembrement, le 31 juillet 2021, de 633 550 actions ALTEN à droit de vote double ayant fait l'objet d'une donation temporaire d'usufruit au profit de l'Ecole Normale Israélite Orientale¹.

M. Simon Azoulay n'a en revanche directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Société Générale pour les Technologies et l'Ingénierie (SGTI) qu'il contrôle, franchi aucun seuil et détient, directement et indirectement, 5 098 013 actions ALTEN représentant 9 593 026 droits de vote en AGO et 10 196 026 droits de vote en assemblée générale extraordinaire (AGE), soit 14,83% du capital, 24,25% des droits de vote en AGO et 25,77% des droits de vote en AGE de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	AGO		AGE	
			Droits de vote	% droits de vote	Droits de vote	% droits de vote
Simon Azoulay ³	1 599 051	4,65	2 595 102	6,56	3 198 102	8,08
SGTI	3 498 962	10,18	6 997 924	17,69	6 997 924	17,69
Total Simon Azoulay	5 098 013	14,83	9 593 026	24,25	10 196 026	25,77

¹ Cf. notamment D&I 214C1064 du 12 juin 2014, 214C1116 du 18 juin 2014, 217C1398 du 29 juin 2017, 218C1208 du 5 juillet 2018 et 220C2929 du 6 août 2020.

² Sur la base d'un capital composé de 34 360 855 actions représentant 39 562 332 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ 301 500 actions ALTEN détenues en nue-propiété et assimilées au titre du 6° du I de l'article L. 233-9 du code de commerce, l'usufruit desdites actions étant détenu par le fonds ARBRE (détention de l'usufruit de 301 500 actions) dans le cadre d'une donation temporaire d'usufruit avec retour de l'usufruit prévu au 30 juin 2022.